

**RÉPUBLIQUE  
FRANCAISE**DÉPARTEMENT  
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A  
MONISTROL SUR LOIRE**

Séance du 3 avril 2025

**L'an deux mil vingt-cinq et le trois avril**

Nombre Membres

En exercice : **23**

Présents :

**11 Titulaires****2 Suppléants**Pouvoirs :**1**Votants :**14 Pour****0 Contre****0 Abstention**

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol/Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

**Présents :** Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, Paul THIOLLIERE (Suppléant), Gérard LINOSSIER (suppléant), Jean-Luc BORIE, Michel CHAPUIS, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC, Jean-Paul NICOLAS.

**Absents représentés et ont donné pouvoirs :**

Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

**Absent :** Daniel FAVIER, Joël DESSALCES, Bernard SOUVIGNET, David SALQUE-PRADIER, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Didier DANTONY, Philippe JOUJON.

Date de la convocation :  
27 mars 2025

**Délibération n°**  
**2025.04.15**

**M. LYONNET** se retire du vote.

**VERSEMENT SUBVENTION  
COMMUNE MONISTROL ACCES ISDND**

Suite à des travaux de réseaux d'eau sur la route de Perpezoux et aux passages des nombreux camions à destination de l'ISDND, la voirie s'est beaucoup dégradée (nombreux nids de poule et accotements non stabilisés). Un projet de rénovation de la voirie a été élaboré avec un financement de différentes collectivités.

La CCMVR prendrait en charge la partie en lien avec la ZA, la Commune devrait assumer celle jusqu'au village de Perpezoux. Elle sollicite une participation au SYMPTTOM pour la partie entre le croisement, après l'aire des gens du voyage, jusqu'à l'entrée de l'ISDND.

Cette participation concernerait la prise en charge par le SYMPTTOM du tapis d'enrobé sur 550 mètres de voirie sur une largeur de 5,75 mètres soit environ 3 000 m<sup>2</sup> (le sous bassement reste entièrement à la charge de la Commune) soit 60 000 € (20 €/m<sup>2</sup>).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **OUI** l'exposé du Président
- **DECIDE à l'unanimité** le versement d'une subvention exceptionnelle à la commune de Monistrol/Loire à hauteur de 60 000 € pour une participation à la réfection de la voirie communale pour l'accès dans de bonnes conditions à l'ISDND de Perpezoux.
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

**POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE**

**Le Président**

  
**Jean-Paul LYONNET**